

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NICE

20/06/2024

N° E24000022 /06

La présidente du tribunal administratif

Décision désignation du commissaire du 20/06/2024

Vu enregistrée le 20/06/2024, la lettre par laquelle M. le Maire de LA ROQUETTE SUR SIAGNE demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

Enquête publique relative au projet d'élaboration de Règlement Local de Publicité de la commune de La Roquette-Sur-Siagne ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2024 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Georges MARTINEZ est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Madame Odile BOUTEILLER est désignée en qualité de commissaire enquêteur suppléante pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée à M. le Maire de LA ROQUETTE SUR SIAGNE, à Monsieur Georges MARTINEZ, commissaire enquêteur et à Madame Odile BOUTEILLER, commissaire enquêteur suppléante.

Fait à Nice, le 20/06/2024



Pour expédition conforme
le greffier en chef,

S. RAZAN

La Présidente,

Marianne Pouget

Georges MARTINEZ
Commissaire Enquêteur